



BLASON :

Créé par Jean-Claude MOLINIER, héraldiste amateur et adopté par la municipalité le 19 novembre 1999.

"Fascé d'argent et de gueules de huit pièces, à deux clés mises en sautoir, cantonnées en 2, 3 et 4 d'un croissant, le tout de l'un dans l'autre, et en un d'une étoile d'or".

TOPONYMIE :

Nom d'origine latine "Mansionicella", signifiant les petites maisons suivi d'un déterminant qui fait référence à la province du Maine où se trouvait le village sous l'ancien régime.

MAISONCELLES-DU-MAINE

EXPLICATIONS :

Le fascé d'argent et de gueules de huit pièces reprend une partie des armes de la famille de Bouillé, seigneur du village. La reprise intégrale du blason de famille étant interdite pour la commune, il suffit d'en emprunter un ou plusieurs éléments.

Les clés symbolisent Pierre, le saint patron de la paroisse.

Les croissants sont une partie du blason de la famille de Charlot seigneur au château des Bigottières. La remarque concernant la reprise du blason de famille est valable ici aussi.

L'étoile est la reprise partielle du blason de la famille de Chamhuon également seigneur des Bigottières. La remarque concernant la reprise du blason de seigneur est valable ici aussi.

Les ornements sont deux gerbes de blé d'or, mises en sautoir par la pointe et liées de gueules afin d'honorer l'activité agricole de la commune.

Le listel d'argent porte le nom de la commune en caractères majuscules de sable.

La couronne de tours dit que l'écu est celui d'une commune ; elle n'a rien à voir avec des fortifications.

PRÉCISIONS HÉRALDIQUES :

Les effets d'ombre sont obligatoires pour visualiser les reliefs des différents composants constituant le blason. Ils sont toujours dirigés de l'angle du chef dextre à la pointe senestre.

L'écu est le premier affecté par cet effet d'ombre puisqu'il correspond au bouclier que porte le récipiendaire, représenté notamment par la couronne et les ornements qui sont le premier plan.

L'argent est le premier niveau de l'écu, appelé champ, un peu comme un plateau sur lequel vont se disposer les éléments qui doivent apparaître en relief ; c'est la raison de l'ombre sur les clés, l'étoile et les croissants.

La fasce est une pièce honorable qui mesure deux modules d'épaisseur sur les huit que compte l'écu dans la hauteur. Le fascé c'est la division de l'écu en fasce de couleurs alternées, la dernière bande étant de la couleur opposée à la première. Cette figure n'a pas d'ombre parce qu'il s'agit de la couture de pièces de tissus juxtaposées, comme on le fait avec un patchwork.

De l'un dans l'autre signifie que la pièce est colorée à l'inverse des divisions du champ.

Le terme cantonné veut dire que les espaces créés par les clés en X portent le nom de canton. Celui du haut est le N°1, puis 2 et 3 pour gauche et droite et 4 pour celui de la pointe.

ARMES UTILISÉES :

Le blason de Maisoncelles-du-Maine a été réalisé en reprenant les armes des familles de Bouillé, de Charlot et de Champhuon qui sont les suivantes :



HISTORIQUE HÉRALDIQUE :

La commune de Maisoncelles-du-Maine n'a jamais fait réaliser d'autres armoiries, respectant ainsi les règles héraldiques.